

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

Codes motif employés et coûts

Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au CDTT le vendredi suivant la rencontre)	40,00 €
5 = Feuilles de rencontre non reçues (2)	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, Nom, N° de licence, Signatures ...) (1) ou composition de l'équipe exempte non reçue	20,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	PE + 30,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 20,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible (1), Transmission des résultats sur support non conforme	15,00 €
10= Saisie informatique du résultat et des détails de la rencontre (composition d'équipe et détail des parties) incomplète, erronée ou non effectuée dans les délais (2)	20,00 €
 Caution pour appel de décision	 100,00 €

(1) Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

(2) Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE SPID	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/3	15	10	LEVALLOIS 10 RUEIL 6	Saisie erronée de la partie 10. Rectification faite par le CDTT	20,00 €, partagés
D1M/4	15	6	LEVALLOIS 12 RUEIL 8	Coordonnées du juge-arbitre non renseignées. La signature apposée ne permet pas de retrouver qui a signé (et bandeau JA vide)	20,00 €, partagés
D2M/3	15	3	BOURG LA REINE 5 LA GARENNE COLOMBES 3	Forfait de La Garenne Colombes 3 à l'extérieur.	40,00 €

Autres décisions de la commission sportive départementale

JOURNÉE 3 (15 Spid)

PRM POULE 3 – BOIS COLOMBES 4 / CHATENAY MALABRY 1

Blessure d'un joueur de Chatenay-Malabry 1 lors de la rencontre.

Envoi d'un certificat médical au Comité Départemental dans les 5 jours suivant la rencontre.

Décision de la Commission Sportive :

Certificat médical recevable pour rétablir le point de présence pour l'équipe de Chatenay sur la 12^e partie (Article II.7 d).

Nouveau score de la rencontre : Chatenay Malabry(1) 26-16 Bois-Colombes(4)

Annulation de la perte de points licence pour le joueur de Chatenay (blessé). Aucun point gagné par son adversaire.

.....
Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. *Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.*

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.